

Message

du

Conseil fédéral à la haute Assemblée fédérale au sujet
de la votation fédérale du 21 octobre 1877.

(Du 5 décembre 1877.)

Monsieur le Président et Messieurs,

En conformité de l'art. 89 de la Constitution fédérale et selon les prescriptions de la loi fédérale du 17 juin 1874 concernant la votation populaire sur les lois et arrêtés fédéraux, la votation populaire a été demandée sur les trois lois fédérales suivantes:

1° Loi du 23 mars 1877 concernant le travail dans les fabriques, publiée le 25 avril dans la Feuille fédérale, avec délai d'opposition expirant le 24 juillet.

2° Loi du 27 mars 1877 concernant la taxe d'exemption du service militaire, publiée le 2 mai, avec délai d'opposition expirant le 31 juillet.

3° Loi du 28 mars concernant les droits politiques des citoyens établis et en séjour, et la perte des droits politiques des citoyens suisses, publiée le 2 juin, avec délai d'opposition expirant le 31 août 1877.

Les demandes de referendum présentées au sujet de ces 3 lois se répartissent comme suit par Cantons:

I. Loi sur les fabriques.

Zurich	12,070
Berne	1,369
Lucerne	1,014
Uri	—
Schwyz	1,045
Unterwalden-le-Haut	—
Unterwalden-le-Bas	218
Glaris	1,379
Zoug	393
Fribourg	—
Soleure	1,230
Bâle-Ville	856
Bâle-Campagne	3,655
Schaffhouse	481
Appenzell-Rh. ext.	2,560
Appenzell-Rh. int.	—
St-Gall	7,256
Grisons	48
Argovie	6,759
Thurgovie	1,617
Tessin	930
Vaud	6,046
Valais	1,290
Neuchâtel	—
Genève	4,628
	54,844

Il faut encore ajouter à ces chiffres un certain nombre de signatures qui ont dû être considérées comme douteuses ou non valables, parce qu'elles n'avaient été ni apposées par l'électeur lui-même, ni certifiées comme le prescrit expressément l'art. 5 de la loi du 17 juin 1874 sur le referendum. Ces signatures défectueuses, qui n'ont par conséquent pas pu être prises en considération, se répartissent comme suit sur les divers Cantons :

Zurich	32
Berne	23
Schwyz	35
Glaris	8
Soleure	65
Bâle-Campagne	63

A reporter 226

	Report	226
Appenzell-Rh. ext.		1
St-Gall		10
Argovie		116
Thurgovie		37
Vaud		17
Valais		125
Genève		22
		554

II. Loi sur la taxe militaire.

La votation populaire a été réclamée valablement par 63,300 citoyens, se répartissant par Cantons de la manière suivante:

Zurich	1,002
Berne	2,850
Lucerne	5,541
Uri	1,395
Schwyz	779
Unterwalden-le-Haut	1,126
Unterwalden-le-Bas	769
Glaris	—
Zoug	503
Fribourg	13,284
Soleure	361
Bâle-Ville	1,323
Bâle-Campagne	321
Schaffhouse	383
Appenzell-Rh. ext.	147
Appenzell-Rh. int.	353
St-Gall	5,207
Grisons	441
Argovie	152
Thurgovie	41
Tessin	4,351
Vaud	7,442
Valais	5,365
Neuchâtel	4,628
Genève	5,536
	63,300

Message du Conseil fédéral à la haute Assemblée fédérale au sujet de la votation fédérale du 21 octobre 1877. (Du 5 décembre 1877.)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1877
Année	
Anno	
Band	4
Volume	
Volume	
Heft	55
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	15.12.1877
Date	
Data	
Seite	669-685
Page	
Pagina	
Ref. No	10 064 809

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.